MEDISPRING

Note d'information relative à l'offre de « Prise de parts de catégorie R, P et I» par Médispring sc

LE PRÉSENT DOCUMENT A ÉTÉ ÉTABLI PAR MEDISPRING SC.

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS *UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS (FSMA).*

Cette note d'information est correcte à la date du 17 juin 2024

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

Partie I : Principaux risques propres à l'Émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'Offre concernée.

L'instrument offert est une part de coopérative. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. Le coopérateur est soumis au risque de l'entreprise et peut donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation, le coopérateur passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

La part a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement. En contrepartie, la part donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et le coopérateur reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des coopérateurs (voir les Statuts Medispring). La part donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux

La société Medispring développe des logiciels - et principalement le software « Medispring » - destinés à gérer les dossiers médicaux des patients et à améliorer l'interaction entre les soignants et les patients (application patient, outil de prise de rendez-vous, agenda et outil de coordination de soins …). Chaque année, l'Institut Maladie Invalidité (INAMI) émet des critères techniques sous la forme d'un cahier de charge. L'INAMI donne son accord pour l'enregistrement du logiciel suite à un examen pratique. Seuls les logiciels qui ont réussi ce test permettent aux utilisateurs de toucher une prime. Sans cet accord, la société souffre d'un désavantage concurrentiel important. Ces obligations fédérales sont prioritaires et peuvent bousculer l'agenda prévu pour d'autres améliorations. Elles peuvent également avoir des répercussions sur les prix en vigueur pour l'acquisition du logiciel et/ou sa maintenance.

Le logiciel doit également rester innovant, car c'est aussi un élément important de sa compétitivité. C'est la raison pour laquelle la coopérative investi une partie importante de ses revenus dans le développement de fonctionnalités innovantes (application patient, intégration de l'intelligence artificielle, outils d'alerte – ex. interactions médicamenteuses - et de monitoring, de reporting et tableau de bord pour les soignants).

La règlementation relative à la gestion des données peut également évoluer, et l'Etat peut décider de centraliser certaines données - ou non, ce qui impacte immédiatement le logiciel.

Enfin l'arrivée de l'intelligence artificielle va faire évoluer le métier médical et pourrait bousculer le marché du software médical.

Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions	Medispring ne bénéficie pas de subvention structurelle.
Risques propres à l'émetteur – gouvernance	Le Conseil d'Administration (CA) se réunit environ tous les deux mois. Il est actuellement principalement constitué de médecins fondateurs de la Coopérative, ainsi que du délégué à la gestion journalière de Medispring. Des compétences précises sont requises pour garantir la pérennité de la coopérative ; ainsi, le CA souhaite se doter de conseillers professionnels en termes de gestion, de marketing et de communication, ainsi qu'en matière éthique. La cooptation de deux administrateurs supplémentaires est prévue pour renforcer les compétences du CA sur ces aspects.
Risques liés à l'investissement en parts coopératives	L'acquisition de parts Medispring comporte des risques économiques. Les investisseurs doivent tenir compte de la possibilité de perdre la totalité de leur mise.
Risques liés à la revente des parts coopératives	Conformément à la procédure prévue par les statuts, tout coopérateur peut se retirer du capital de Medispring (voir en particulier la partie IV de la présente note). Dans ce cas, la valeur de remboursement est établie sur la base de valeur comptable de la part, qui peut être inférieure à la valeur d'acquisition. Le risque de perte est lié à la performance économique de la société coopérative (une perte se reflète par une baisse de la valeur comptable).
Risques liés aux variations de valeur et aux dividendes futurs	La valeur de remboursement est déterminée sur la base de l'actif net tel qu'il résulte de l'exercice social **pendant lequel le remboursement est demandé.** La valeur n'est donc pas connue au moment de la demande de remboursement, mais seulement au moment de l'AGO chargée d'approuver les comptes annuels (article 14 des statuts). En ce qui concerne les dividendes, aucune garantie n'est donnée quant aux rendements futurs. Les distributions sont statutairement limitées (article 27 des statuts).

Partie II : Informations concernant l'émetteur

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Boucle Odon Godart n°7 à 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique (pays d'origine).
1.2 Forme juridique	Société coopérative
1.3 Numéro d'entreprise	BE 0697 560 553
1.4 Site internet	www.medispring.be
2. Activités de l'émetteur	La société a pour but de créer des solutions au service du soignant et de la santé du patient. Dans ce contexte la coopérative mène des activités de création, édition, commercialisation, implémentation d'outils informatiques, répondant aux exigences des acteurs de santé et dont la coopérative est propriétaire (cf statuts de la société).
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	W.Alter (anciennement Société Wallonne d'Économie Sociale Marchande ou Sowecsom). Son n° d'entreprise est le BE 0455.653.441 et son siège social est situé Avenue Maurice Destenay 3 à 4000 Liège. W.Alter détient au nom et pour compte de la Région wallonne une participation au capital : apport de 300.000 €, avec faculté de retrait.
4. Éventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	W.Alter est également créancier de Medispring à concurrence de 300.000€ ; ce prêt est remboursable en 7 ans (2021-2027 / taux de 2%).
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur (à la date de publication de cette Note).	MARIEVOET Olivier, Président du Conseil d'Administration HAUFROID Vincent, Administrateur VOLLEMAERE Paul, Administrateur RAEVENS Nicolas, Administrateur ROUCOUX François, Administrateur MARCHAND Pierre-Michel, Administrateur FOCAL CONSULTING SRL, Administrateur gérant (Mr David Frenay représentant permanent) PETRE Nathalie, Administratrice DUBOIS Fanny, Administratrice

5.2 Identité des membres du comité de direction.	Il n'existe plus de comité de direction (décision prise en 2020)
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Mr. David Frenay, représentant permanent de la société Focal Consulting SRL, société chargée de la gestion journalière de Medispring SCRL (décision du Conseil d'Administration du 18/2/2020).
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	**Conseil d'Administration** En application des statuts, les mandats des administrateurs et des associés chargés du contrôle sont gratuits. Toutefois en ce qui concerne les administrateurs chargés d'une délégation comportant des prestations spéciales ou permanentes, il peut leur être attribué une rémunération qui ne peut consister en une participation au bénéfice de la société. Au cours de l'exercice 2023, il n'y a pas eu de prestation rémunérée effectuée par les administrateurs. La société liée à un administrateur (Marchand MG – Hubert Néphro SRL) a été chargée d'une mission de conseil en matière de développement de produit. Les honoraires de cette société ont été comptabilisés sur la base d'une rémunération horaire de 80€. Le mandat d'administrateur du CEO (Focal Consulting) est également gratuit. • Honoraires 2023 SRL MMG - HN : 20.880€ **Délégué à la gestion journalière** La rémunération de la SRL Focal Consulting s'élève en 2023 à 187.366€ (contre 179.990€ en 2022). Il n'existe pas de montant provisionné ou constaté aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Une telle condamnation n'existe pas envers une des personnes détenant plus de 5% du capital de l'émetteur, l'émetteur ou une personne liée autre qu'un actionnaire.

8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Aucun conflit d'intérêt entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et au 5 ou avec d'autre parties liées n'est à signaler. Les Administrateurs attestent leur probité par écrit et de façon individuelle. Ils n'ont fait l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse. Par ailleurs, les membres du Conseil d'Administration sont pour la plupart coopérateurs de la société Medispring. Leur participation est cependant limitée (<1%).
9. Identité du commissaire aux comptes.	Le commissaire aux comptes est la société EY Réviseurs d'Entreprises SRL, Rue des Guillemins 129 boite 3 à 4000 Liège; elle est inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0446334711. Le commissaire et représenté par Madame Marie-Laure Moreau.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices	Les comptes annuels 2023 ont été approuvés par l'AGO du 22 mai 2024. Ces comptes annuels ainsi que ceux des exercices précédents sont disponibles sur le site de la Banque Nationale (Centrale des bilans) et sur celui de Medispring (https://www.medispring.be/documents-officiels.html). Ils sont également joints en annexe à cette Note d'information.
2. Fonds de roulement net	Le fonds de roulement net au 31/12/2023 (les capitaux permanents moins les actifs immobilisés) est négatif à hauteur de (1.446.000)€. Cette situation est notamment liée à l'acquisition, en avril 2023, de la société Innovity SA ; l'impact de cette acquisition est une baisse de 309.000€ du Fonds de roulement net par rapport à 2022. Ce déséquilibre actif/passif ne parait pas anormal pour une société active dans le domaine du software au vu du délai entre les importants investissements requis au départ et le retour qui en est attendu. Le plan d'investissement reste ambitieux pour les années 2024 à 2026, ce qui nécessite une bonne anticipation des besoins de financement. La présente offre de parts de capital a notamment pour objectif d'améliorer la couverture des actifs immobilisés par les capitaux permanents (via le renforcement des fonds propres).
3.1 Capitaux propres	Au 31 mars 2024, le capital souscrit s'élève à 1.871.000€, contre 1.866.000€ au 31/12/2023. Compte tenu d'un 1er trimestre 2024 à l'équilibre (estimation), les capitaux propres s'élèvent au 31/3/2024 à 1.694.084€ (intégration de la perte reportée de (189.259€) et de la réserve légale de +12.343€)

3.2 Endettement

L'endettement financier s'établit au 31/3/2024 à 1.917.949€ (contre 2.083.164€ à la fin 2023). La ventilation des dettes à court et à long terme est la suivante :

- dettes arrivant à échéance en 2024 : 468.806€
- dettes arrivant à échéance à partir de 2025 : 1.449.143€.

Type de crédit	Date d'octroi	Montant de départ	Solde restant dû au 31-03-24	Echéance finale
Crédit amortissable - Belfius	28-10-19	600.000	91.556	30-11-24
Crédit amortissable - Belfius	30-04-23	680.000	632.868	30-04-33
Crédit amortissable - Belfius	08-03-22	200.000	124.395	31-03-27
Crédit remboursable à l'échéance - Belfius	30-04-23	70.000	0	31-01-24
Crédit amortissable - MMH	31-10-23	450.000	450.000	31-10-26
Crédit amortissable - ING	01-10-20	600.000	283.975	01-08-26
Crédit amortissable - W.Alter	15-12-20	300.000	176.502	31-12-27
Crédit amortissable - Novallia	05-05-22	165.000	158.654	31-03-30
Grand Total		3.065.000	1.917.949	

Fin mars 2024, la société bénéficie d'une trésorerie positive de 2.036.949€ (contre 1.401.618€ fin décembre 2023), reprise à l'actif des comptes. Dans le cadre du rapprochement avec les éditeurs du logiciel Topaz (2020), la société Medispring a reconnu une dette envers Assoss Care de 315.000€ ; ce montant correspond au financement initial, par les Maisons Médicales, du développement du logiciel Topaz (développement non poursuivi par Medispring). Ce financement est remboursable en 2024 par Assoss Care et Medispring s'est engagée à intervenir à concurrence d'un maximum de 315.000€. Les plans financiers prévoient cependant que les Maisons Médicales détentrices de cette dette participent au capital de Medispring. L'impact total (remboursements – souscriptions) devrait représenter en 2024, pour Médispring, un décaissement additionnel de l'ordre de 200.000€.

3.3 Date prévue du break-even. Cette date est basée sur le plan financier établi par le management et qui constitue une projection dépendant de nombreux facteurs, dont la réalisation est incertaine.

Le budget 2023 prévoyait que le break-even soit atteint fin 2023. Si le résultat net est en amélioration sensible par rapport à 2022 (perte de 47.701€ contre une perte de 270.171€ en 2022), il est cependant encore négatif. Le résultat net d'exploitation (EBIT) est par contre positif à +33.829€. De même, le résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA) s'élève à 1.485.950€, ce qui permet quasiment de couvrir les investissements structurels en développement (investissement de 1.488.691€ en 2023). Atteindre cet équilibre constituait un des objectifs financiers principaux de la société. La société Medispring a pour objectif l'amélioration continue de son application et de l'expérience des soignants. La recherche d'un équilibre global prime donc sur la recherche d'une rentabilité maximale. Le budget 2024 prévoit le break-even (résultat net positif) au 31/12/2024.

3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.

A la fin 2023, la valeur comptable reste inférieure à la valeur nominale (cf Partie IV – Informations concernant les instruments de placement offerts) ; le résultat cumulé sur les 5 premières années d'existence (de 2018 à 2023) correspond à une perte de l'ordre de 10% de la valeur de souscription. Le budget 2024 prévoit un résultat net positif, et la date à laquelle la valeur comptable équivaudra à la valeur nominale est prévue dans les plans financiers à l'issue de l'exercice comptable 2025. Un budget plus précis est adopté annuellement, qui peut avoir un impact sur ces estimations. La société souhaite mobiliser un maximum de moyens pour le développement et l'amélioration de son application.

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

L'offre de parts de coopérateur vise les utilisateurs professionnels des logiciels développés par Medispring. Une ristourne pourra être octroyée pour l'acquisition des logiciels de Medispring, dont l'importance variera en fonction du type de part détenue.

1.1 Montant minimal de l'offre	Aucun
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur	250 €
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur	jusqu'au prix total des instruments de placement offerts, soit 5.000.000 €.
2. Prix total des instruments de placement offerts	Montant total maximum de la levée de fonds : 5.000.000 €
3.1 Date d'ouverture de l'offre	17 juin 2024
3.2 Date de clôture de l'offre	16 juin 2025. Pendant cette période, les candidats coopérateurs peuvent souscrire des parts de manière continue, pour autant que le montant maximum de cette Offre ne soit pas dépassé.
3.3 Date d'émission des instruments de placement	Les instruments de placement sont émis le jour du paiement de la souscription de chaque investisseur.
4. Droit de vote attaché aux parts	Chaque coopérateur détient une voix à l'AG, quel que soit le nombre de parts ou leur valeur. <u>Majorités spéciales et quorum de présence</u> Lorsque les délibérations ont pour objet des modifications aux statuts, ainsi que la dissolution anticipée de la société, sa fusion, sa scission ou l'émission d'obligations, l'assemblée générale ne sera valablement constituée que si l'objet des modifications proposées a été spécialement indiqué dans la convocation, si les actionnaires présents ou représentés représentent au moins la moitié du nombre total des actionnaires et si

les actionnaires garants présents ou représentés représentent au moins la moitié des actions «garants».

Si ces deux dernières conditions ne sont pas remplies, une nouvelle convocation aura lieu et la nouvelle assemblée générale délibérera valablement quelle que soit la quotité des actionnaires représentés.

La délibération portant sur l'un des points visés au premier alinéa, sauf les exceptions prévues par la loi, n'est admise que si elle réunit les trois quarts des voix présentes ou représentées.

La délibération portant sur la modification de l'objet ou du but de la société n'est admise que si elle réunit les quatre cinquièmes au moins des voix présentes ou représentées.

En sus, la délibération portant sur l'un des points visés au premier alinéa, sur la modification de l'objet ou du but ou sur la cession ou transformation d'actions, n'est admise, que si elle réunit une majorité double. Cette majorité double consiste, d'une part, en une majorité des voix émises par les actionnaires et d'autre part, en une majorité des voix émises par les actionnaires garants. Si la loi ou les statuts prévoient que la décision doit réunir un nombre de voix supérieur à la majorité simple, la double majorité consistera alors, d'une part, en ce nombre pour les voix émises par l'ensemble des actionnaires et d'autre part, en une majorité simple des voix émises par les actionnaires garants.

(extrait de l'article 24 des statuts de Medispring)

5. Modalités de composition du Conseil d'administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de minimum 6 membres, associés ou non.

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple. Le Conseil d'Administration est nécessairement composé d'au moins deux tiers de membres désignés sur proposition des «associés garants».

La durée du mandat des Administrateurs est fixée à quatre ans. Les mandats sont en tout temps révocables par l'Assemblée Générale.

(extrait de l'article 15 des statuts Medispring).

6. Frais à charge de l'investisseur

0 €

7. Allocation en cas de sursouscription

Remboursement des derniers arrivés.

B. Raison de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis	Développements informatiques et amélioration de la structure de financement de la société L'émission de nouvelles parts a pour but l'amélioration des produits développés, facteur clé de la croissance de Medispring. La société génère un résultat d'exploitation important mais l'obtention de moyens additionnels lui permettrait d'accélérer les développements de son application et de rendre celle-ci plus compétitive ; ces moyens additionnels lui permettraient également d'élargir le cercle des utilisateurs en permettant le développement des fonctionnalités spécifiques à d'autres soignants (kinés, spécialistes, infirmiers …). L'émission vise aussi à améliorer la structure de financement de la société et, partant, la pérennité de la société. Médispring est aujourd'hui à l'équilibre au niveau opérationnel (EBIT 2023 positif) mais la structure bilantaire devrait être améliorée. Les montants recueillis permettront d'améliorer la solvabilité globale ainsi que l'équilibre entre les dettes LT et les dettes CT. Les acquéreurs de parts Medispring ne visent pas principalement la maximisation de leur profit. En achetant des parts, les Coopérateurs contribuent d'abord et avant tout à fournir à Medispring les moyens de réaliser sa mission : que les soignants aient la propriété de leur outil de travail et que celui-ci soit performant. Un investissement dans Medispring est donc d'abord un investissement sociétal.
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser	Investissements en développements : couverture du déficit. Les investissements 2024 ne seront pas totalement couverts par le résultat d'exploitation et le déficit budgétisé s'élève à 100.000€. Fonds de roulement net. L'acquisition de la société Innovity (avril 2023) a été partiellement réalisée par l'utilisation de la trésorerie propre, et a dégradé le fonds de roulement net de l'ordre de 300.000€. L'augmentation de capital devrait permettre de restaurer la trésorerie et l'équilibre entre les capitaux permanents et les actifs immobilisés. Enfin, l'échéance des « obligations Topaz » (voir point 3.2. Endettement) devrait représenter en 2024, pour Médispring, un décaissement de l'ordre de 200.000€. L'émission de nouvelles parts a également pour but d'améliorer la solvabilité de la société
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	Des accords sont également recherchés avec les différents partenaires financiers, notamment pour améliorer l'équilibre dettes LT vs dettes CT. Plus globalement, les échéances 2024 ne devraient pas poser de problème significatif mais il est important de bénéficier des apports des actionnaires ; à défaut, les investissements devront être ralentis et/ou il devra être fait appel aux partenaires financiers pour que la société soit en ordre en marche en 2025.

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.

Parts sociales d'une coopérative

2.1 Devise des instruments de placement

Euro

2.2 Dénomination des instruments de placement.

Parts R – Réduites (anciennement U)
Parts P – Pleines (anciennement C)
Parts I – Investisseurs Institutionnels ou Qualifiés

Il existe également des parts G (garants). Les parts G sont détenues exclusivement par des personnes physiques mais elles ne font pas l'objet de la présente offre. Chaque associé garant détient une seule part « Garant » (Part G).

Pour information, l'AGE du 21 décembre 2023 a décidé de modifier la dénomination de la classe « d'actions C » en classe « d'actions P » ou Pleines, et celle de la classe « d'actions U » en classe « d'actions R » ou Réduites. Cette décision n'a entrainé aucune modification des droits attachés à ces actions.

2.3 Valeur nominale des instruments de placement.

Parts R – Réduites :	250 €
Parts P – Pleines :	1.000 €
Parts G – Garants :	2.000 €
Parts I – Investisseurs Instit. ou Qualifiés :	1.000 €

2.4 Valeur comptable de la part au 31 décembre 2023

La Coopérative a été créée le 31/05/2018.
Au 31/12/2023, les valeurs comptables sont les suivantes :

Parts R – Réduites :	226,30€	(V.N. 250€)
Parts P – Pleines :	905,19€	(V.N 1.000€)
Parts G – Garants :	1.810,38€	(V.N 2.000€)
Parts I – Invest. Instit. :	905,19€	(V.N 1.000€)

Comme en 2022, le résultat net 2023 est négatif à (47.701€). Il est cependant en amélioration sensible et le résultat brut d'exploitation (EBITDA de 1.485.950€) couvre cette année les amortissements sur investissements (1.452.122€). La valeur comptable des parts est attendue stable, voire en légère hausse au 31/12/2024. Elle devrait

	rattraper la valeur de souscription à la fin décembre 2025 (voir également les points 3.3 et 3.4 – B. Informations financières concernant l'émetteur). En cas de remboursement, un précompte mobilier de 30% est retenu à la source sur la plus-value éventuelle.
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre	Oui, le prix du titre est susceptible de fluctuer. Il est revu au terme de chaque exercice comptable. Le remboursement éventuel des parts se fait à la valeur comptable (voir point 3 ci-après).
2.6 Plus-value	Les statuts ne fixent aucune limite en termes de plus-value de la part.
3. Modalités de remboursement	La démission ou le retrait partiel peut intervenir à tout moment durant l'exercice social (décision de l'AGE du 21 décembre 2023). La demande de démission doit être signée personnellement par l'actionnaire démissionnaire et adressée sous pli recommandé au siège de la société. L'actionnaire démissionnaire ou exclu a droit au remboursement de ses actions à une valeur égale au montant de l'actif net de ses actions telle qu'elle résulte des comptes annuels approuvés de l'exercice durant lequel la démission a été donnée ou l'exclusion a été prononcée. Le remboursement a lieu dans un délai fixé par le Conseil d'Administration (maximum trois mois à compter de la date d'approbation des comptes annuels de l'exercice durant lequel la démission a été donnée). (extrait des articles 12 et 14 des Statuts Medispring)
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	En cas d'insolvabilité, le remboursement des parts se situe au dernier rang dans la structure du capital.
5. Éventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement	a) Cessions entre vifs Les actions «ordinaires» sont cessibles librement entre vifs à un autre actionnaire. Les actions «ordinaires» peuvent être cédées ou transmises à des tiers, à condition que ceux-ci remplissent les conditions d'admission requises par les statuts et ce, à peine de nullité. Les actions de classe P, R ou I sont qualifiées d'actions «ordinaires». b) Transmissions pour cause de mort En cas de décès de toute personne physique détentrice d'actions de la société, les actions seront transmises sans admission, à ses héritiers légaux ou testamentaires, en dérogation à l'article 6 des statuts. Les héritiers légaux et testamentaires ne pourront souscrire à des actions

	ou recevoir des actions en cession, autrement que pour cause de mort, qu'après leur admission comme coopérateurs par le conseil d'administration. c) Sanctions La contravention aux dispositions qui précèdent entraînera l'annulation de la cession litigieuse, sans préjudice de tous dommages et intérêts destinés à réparer le préjudice subi. d) Catégories Le transfert d'une action à un actionnaire d'une autre classe implique la transformation de ladite action en action de la classe du cessionnaire. Une action de classe P vaut quatre (4) actions de classe R. Une action «garant» de classe G vaut huit actions de classe R ou deux actions de classe I ou P. Voir également les articles 8 et 9 des statuts de la société.
6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	NA
7. Politique de dividende	La structure a l'intention de distribuer des dividendes à partir du moment où les finances le permettront, en sachant que de nombreux facteurs conjoncturels et incertains impacteront la situation financière de Medispring SCRL. L'assemblée générale a le pouvoir de décider de l'affectation du bénéfice et du montant des distributions dans le respect des agréments ou statuts particuliers. La société ne peut allouer un avantage patrimonial à ses actionnaires que dans la limite du taux d'intérêt fixé par le Roi en exécution de la loi du 20 juillet 1955 portant institution d'un Conseil National de la Coopération (actuellement fixé à maximum 6%).
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende	A déterminer par l'AG suite à la décision de distribuer des dividendes.

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité

Exonération sur les dividendes

Un précompte mobilier de 30% est retenu à la source des dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques peuvent toutefois déduire le précompte mobilier retenu sur les dividendes pour un montant maximum de 833 euros de dividendes (exercice 2025, revenus 2024) par le biais de leur déclaration d'impôt.
Ceux-ci peuvent donc récupérer maximum 249,9 euros de précompte mobilier retenu (833€ de dividende x 30%)

Une exonération d'impôt pour les dividendes a été créée afin d'encourager les citoyens à investir directement dans des sociétés. Il s'agit d'une exonération à l'impôt des personnes physiques, et non d'une exonération du précompte mobilier.

https://finances.belgium.be/fr/particuliers/avantages_fiscaux/exon%C3%A9ration-des-dividendes#q2

Tax Shelter

Sur le plan fiscal, Medispring scrl est une petite société. Le bénéfice du tax shelter a été accordé aux coopérateurs qui ont pris des parts en personne physique jusqu'à ce que la société ait perçu un montant d'apport de 250.000 € de capital**. Ce montant a été atteint en date du 5 juillet 2018 et les nouvelles souscriptions ne bénéficient plus du tax-shelter.**

Plainte concernant le produit financier

En cas de plainte ou de question, veuillez-vous adresser à :
Medispring SC
Boucle Odon Godart 7 à 1348 Ottignies-LLN, Belgique
Par email : contact@medispring.be

Si vous n'obtenez pas satisfaction, le service de Médiation des Consommateurs est disponible par téléphone (02 702 52 20), par email à contact@mediationconsommateur.be ou par écrit North Gate II Boulevard du Roi Albert II 8 Boîte 1, 1000 Bruxelles.

2024-00095697	0697560553	2023	EUR	23.0.4	m81-f	23/05/2024	22		A-app 1

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **MédiSPRING**
Forme juridique : Société coopérative
Adresse : Boucle Odon Godart N° : 7 Boîte :
Code postal : 1348 Commune : Louvain-la-Neuve
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Brabant wallon
Adresse Internet : www.medispring.be
Adresse e-mail : contact@medispring.be

Numéro d'entreprise 0697.560.553

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 01-02-2024

Ce dépôt concerne :

[X] les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 22-05-2024

[X] les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2023 au 31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-01-2022 au 31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.2, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 7, A-app 8, A-app 9, A-app 11, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Dubois Fanny
Boulevard du Roi Albert II 43/7
1030 Schaerbeek
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-06-12 Fin de mandat : 2025-04-19 Administrateur

Roucoux François
Place du Vierly 22
5100 Jambes (Namur)
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-06-17 Fin de mandat : 2027-04-17 Administrateur

Petre Nathalie
Rue de la couronne 4
6210 Villers-Perwin
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-06-12 Fin de mandat : 2025-04-19 Administrateur

Raevens Nicolas
Tienne-Jean-Pierre 2A
5150 Floreffe
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-06-17 Fin de mandat : 2027-04-17 Administrateur

Marievoet Olivier
Rue des Hauts Droits 86
6280 Gerpinnes
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-06-11 Fin de mandat : 2026-04-18 Président du Conseil d'Administration

Vollemaere Paul
Rue des Fleuristes 21
1082 Berchem-Sainte-Agathe
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-06-11 Fin de mandat : 2026-04-18 Administrateur

Marchand Pierre-Michel
Rue des Déportés 16
5150 Floreffe
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-06-17 Fin de mandat : 2027-04-17 Administrateur

Haufroid Vincent
Rue Profondrieux 39
6142 Leernes
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-06-11 Fin de mandat : 2026-04-18 Administrateur

Focal Consulting
0734662162
Route de Hannut 236
5021 Boninne
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-05-22 Fin de mandat : 2028-04-15 Administrateur gérant

Représenté directement ou indirectement par :

Frenay David
Route de Hannut 236
5021 Boninne
BELGIQUE

EY REVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B00160)
0446334711
Rue des Guillemins 129 boite 3
4000 Liège
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-06-11 Fin de mandat : 2025-04-19 Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par :

MOREAU Marie-Laure (A01729)

Rue des Guillemins 129 Boite 3
4000 Liège
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	4.584.227	3.640.361
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	3.660.727	3.603.885
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	30.114	23.596
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	30.114	23.596
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	893.386	12.880
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	2.511.308	2.728.282
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.062.376	1.265.934
Créances commerciales		40	1.061.716	1.265.274
Autres créances		41	660	660
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	1.401.618	1.326.033
Comptes de régularisation		490/1	47.314	136.315
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	7.095.535	6.368.643

N°	0697560553	A-app 3.2

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES			10/15	**1.689.084**	**1.724.732**
Apport			10/11	**1.866.000**	**1.855.000**
Disponible			110	1.840.000	1.829.000
Indisponible			111	26.000	26.000
Plus-values de réévaluation			12		
Réserves			13	**12.343**	**12.343**
Réserves indisponibles			130/1	12.343	12.343
Réserves statutairement indisponibles			1311	12.343	12.343
Acquisition d'actions propres			1312		
Soutien financier			1313		
Autres			1319		
Réserves immunisées			132		
Réserves disponibles			133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)		14	**-189.259**	**-142.611**
Subsides en capital			15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net			19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			16		
Provisions pour risques et charges			160/5		
Pensions et obligations similaires			160		
Charges fiscales			161		
Grosses réparations et gros entretien			162		
Obligations environnementales			163		
Autres risques et charges			164/5		
Impôts différés			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**5.406.451**	**4.643.911**
Dettes à plus d'un an	6.3	17	**1.449.143**	**1.115.408**
Dettes financières		170/4	1.449.143	1.115.408
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	882.196	580.252
Autres emprunts		174/0	566.947	535.156
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	**1.716.883**	**1.670.905**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	564.021	727.956
Dettes financières		43	385.000	315.000
Etablissements de crédit		430/8	70.000	
Autres emprunts		439	315.000	315.000
Dettes commerciales		44	275.029	169.119
Fournisseurs		440/4	275.029	169.119
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	477.083	443.080
Impôts		450/3	324.936	285.034
Rémunérations et charges sociales		454/9	152.147	158.046
Autres dettes		47/48	15.750	15.750
Comptes de régularisation		492/3	**2.240.425**	**1.857.598**
TOTAL DU PASSIF		10/49	**7.095.535**	**6.368.643**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	2.273.225	1.651.831
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A	7.053	7.266
Chiffre d'affaires			70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62	785.984	557.240
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	1.452.122	1.351.885
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		-19.829
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	1.291	1.481
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	**33.828**	**-238.946**
Produits financiers		6.4	75/76B	**996**	**47**
Produits financiers récurrents			75	996	47
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B	0	0
Charges financières		6.4	65/66B	**51.333**	**31.066**
Charges financières récurrentes			65	51.333	31.066
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	**-16.509**	**-269.965**
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77	**31.192**	**206**
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	**-47.701**	**-270.171**
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	**-47.701**	**-270.171**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**-190.312**	**-142.033**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-47.701	-270.171
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-142.611	128.138
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2	**1.053**	
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**-189.259**	**-142.611**
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		578
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059P	XXXXXXXXXX	6.830.796
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8029	1.488.690	
Cessions et désaffectations		8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059	8.319.486	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129P	XXXXXXXXXX	3.226.911
Mutations de l'exercice				
Actés		8079	1.431.848	
Repris		8089		
Acquis de tiers		8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129	4.658.759	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(21)	3.660.727	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	XXXXXXXXXX	70.397
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169	21.411	
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	91.808	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	XXXXXXXXXX	46.801
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	14.893	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	61.694	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	30.114	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	XXXXXXXXXX	12.880
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365	893.206	
Cessions et retraits		8375	12.700	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	893.386	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	893.386	

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	**564.021**
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	**1.090.142**
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	**359.001**
DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	973.450
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	973.450
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	**973.450**

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	16,7	14,3
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76	**7.053**	**7.266**
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	7.053	7.266
Produits financiers non récurrents	(76B)	0	0
Charges non récurrentes	66		
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	600.000
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	893.206
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Exercice
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

	Codes	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME		
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		

	Exercice
NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN	
A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société	

	Exercice
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)	

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	
EY Réviseurs d'entreprises	15.201

	Exercice
TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES	
Avec des personnes détenant une participation dans la société	
Nature des transactions	
Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation	
Nature des transactions	
Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société	
Nature des transactions	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et Associations.

Actifs immobilisés

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais d'augmentation du capital qui sont portés à l'actif. Amortissement en 5 ans.

Immobilisations incorporelles
Il n'y a pas d'immobilisation incorporelle qui ait été réévaluée durant l'exercice.
Amortissements actés pendant l'exercice (hors frais de développement et clientèle): 25 - 33 %.

Clientèle : amortissement en 7 ans, basé sur la meilleure estimation de la durée de vie.

Pour les frais de développement, les amortissements relatifs aux acquisitions de l'année sont calculés à partir du 1er jour de l'exercice comptable suit celui des acquisitions, en 4 ans (25%)

Immobilisations corporelles
Il n'y a pas d'immobilisation corporelle qui ait été réévaluée durant l'exercice.
Amortissements actés pendant l'exercice
Installations, machines et outillage : 20 - 33 %
Mobilier et matériel de bureau : 10 - 33 %
Matériel roulant : 25 - 33 %
Autres immobilisations corporelles : 10 - 33 %

Les amortissements relatifs aux acquisitions de l'année sont calculés prorata temporis.

Immobilisations financières - participations
Les participations et les actions sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Stocks
Marchandises : Evalués au PMP
Les articles sérialisés sont évalués à leur prix individuel

Placements de trésorerie
Les placements de trésorerie sont comptabilisés de la même façon que les participations et autres titres de portefeuille. Les titres cotés en bourses ou négociés en vente publique sont en principe évalués au cours de bourse pour autant que leur marché soit significatif. Si ces titres sont non cotés ou que leur marché est jugé non significatif, ils sont estimés par rapport à l'actif net comptable.

Créances à plus d'un an et à un an au plus, valeurs disponibles
Elles sont enregistrées à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur nominale. Le cas échéant, elles font l'objet d'une réduction de valeur appropriée.

Provisions pour risques et charges
A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration examine les provisions antérieurement constituées ou à constituer. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

Dettes à plus d'un an et à un an au plus
Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation
A la clôture de chaque exercice, les charges à reporter ou à imputer et les produits acquis ou à reporter sont enregistrés dans les comptes de régularisation.

Conversion des devises étrangères
Les transactions effectuées en devises étrangères sont converties en € à un taux de change moyen voisin du taux de change en vigueur au moment où la transaction s'est déroulée. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date du bilan sont convertis en € au cours du change des devises étrangères en vigueur à cette date. Tous les profits et pertes de change résultant de cette conversion et du règlement des transactions sont constatés dans le compte de résultat. Les actifs et les passifs non monétaires, libellés en devises étrangères et comptabilisés à leur coût historique, sont convertis en € au cours du change des devises étrangères en vigueur à la date de la transaction.

Droits et engagements
En ce qui concerne les montants repris, ceux-ci sont relatifs à une inscription au bénéfice de la banque Belfius.
Une annexe vierge est à comprendre comme " néant ".

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION
la société ne doit pas faire de rapport de gestion. Les petites sociétés non cotées doivent cependant reprendre la justification visée à l'article 3:6, § 1er, 6° du CSA, dans l'annexe aux comptes annuels.

Application des règles comptables de continuité
Le compte de résultats de la société présente une perte nette deux exercices successivement : (270.171€) en 2022 et (47.701€) en 2023. En conséquence de quoi, la société doit justifier de l'application des règles comptables de continuité.

Justification
La société Mediepring est une jeune société, qui a fêté ses 5 ans d'existence en 2023. Elle a pour objectif le développement et la commercialisation d'une application de Dossier Médical Informatisé pour les soignants. L'effort de développement a été - et reste - très important. Les investissements annuels sont de l'ordre d'1.4 million€, et le plan financier prévoit que le break-even soit atteint 2024 (résultat net positif). En 2023, la société a atteint un EBIT (résultat net opérationnel) positif, ce qui est considéré comme une bonne performance ; le résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA) s'élève à 1.485.950€, ce qui permet quasiment de couvrir les investissements structurels en développements (1.488.691€ en 2023).
Atteindre cet équilibre constituait un des objectifs financiers principaux de la société. Et au-delà, la société Mediepring a pour objectif l'amélioration continue de son application et de l'expérience des soignants. La recherche d'un équilibre global prime donc sur la recherche d'une rentabilité maximale.

Si le résultat net 2023 est négatif, c'est principalement du fait d'un redressement de l'administration fiscale relatif à l'année 2021. La société examine la meilleure manière de réagir à la position de l'administration.

Le résultat reporté (repris au bilan) est toujours négatif, à (189.259€), et les fonds propres de la société restent élevés, à 1.689.084€. La solvabilité est donc bonne et la société est confiante pour les prochaines années.

Événements importants survenus après la clôture

Il n'y a pas d'événement survenu après la clôture qui soit susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	15,1	1,9	16,7	14,3
Nombre d'heures effectivement prestées	101	24.263	2.703	26.966	23.985
Frais de personnel	102	1.159.255	116.580	1.275.835	1.066.470

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	15	2	16,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	15	2	16,7
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	9		9
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	3		3
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1
de niveau universitaire	1203	5		5
Femmes	121	6	2	7,7
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	5	1	5,9
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	1	1,8
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	15	2	16,7
Ouvriers	132			
Autres	133			

N°	0697560553	A-app 12

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES				
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	5		5
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	2	3	4,2

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	1	5811	3
Nombre d'heures de formation suivies	5802	52	5812	128
Coût net pour la société	5803	1.702	5813	4.174
dont coût brut directement lié aux formations	58031	1.702	58131	4.174
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	